

Viber Media S.a.r.l
Numéro de société : B184956
2, rue du Fossé L - 1536
Luxembourg.

Portail de support client :
<https://help.viber.com/en/contact>

23 mars 2026

Résumé du contrat pour les communications électroniques

- Ce résumé du contrat récapitule les principaux éléments de l'offre de services de communication électronique de Viber, comme l'exige la loi de l'UE des fournisseurs de communications électroniques.¹
- Il aide à comparer les offres de services.
- Des informations complètes sur le service sont proposées dans d'autres documents.

Services

Nous mettons à votre disposition différents moyens de communiquer avec d'autres utilisateurs de nos Services par le biais de messages, appels audio et vidéo, discussions vidéo, en envoyant des images et des fichiers vidéo. L'appli Viber est classée en tant que service de communications interpersonnelles non fondé sur la numérotation (NI-ICS).

Notre service Viber Out vous permet aussi de communiquer par le biais du numéro de téléphone de personnes qui n'utilisent pas nos Services. Viber Out est classé en tant que service de communications interpersonnelles non fondé sur la numérotation (NI-ICS).

Prix

Pour notre service Viber Out, nous vous facturons des crédits Viber (paiement à l'utilisation) ou un forfait mensuel. Votre solde de crédits Viber diminue en fonction de votre consommation réelle des services Viber Out, conformément à notre liste de prix consultable ici : <https://account.viber.com/en/rates-index>.

Si vous choisissez d'acheter un abonnement mensuel Viber Out, vous devrez vous acquitter uniquement du montant du forfait mensuel auquel vous avez souscrit, indiqué TTC dans votre flux d'achat, jusqu'à ce que vous mettiez fin à votre abonnement. Nous ne vous facturerons aucun frais supplémentaire pour l'activation de nos services, pour l'équipement et pour d'autres coûts récurrents ou liés à votre consommation.

¹ Article 102(3) de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321, 17.12.2018, p. 36).

Les messages et appels échangés entre utilisateurs Viber par le biais du service gratuit Viber ne sont pas facturés.

Vous devez toutefois assumer le coût de tous vos forfaits opérateur, forfaits Internet et frais divers associés aux autres tiers dont vous utilisez les services, ainsi que les taxes associées à votre utilisation de nos Services.

Durée, renouvellement et clôture

Nous espérons que vous continuerez toujours à partager vos bonnes vibrations par l'utilisation de notre Service, néanmoins vous pouvez résilier votre relation avec Viber à tout moment. Si vous utilisez notre Service gratuit, il vous suffit d'arrêter d'utiliser le Service.

Si vous vous êtes abonné à notre service Viber Out ou à un autre service par le biais d'un forfait, aucune période d'engagement n'est applicable. L'abonnement est renouvelé chaque mois, sauf si vous l'annulez gratuitement, en respectant les dispositions de notre politique d'annulation.

Si la loi le permet, Viber a le droit de résilier sans préavis vos droits associés à notre Service, y compris, et sans déroger à notre droit général, si vous enfreignez nos conditions d'utilisation et/ou autres politiques ou si nous décidons de ne pas fournir les Services ou certaines parties de ces Services dans certaines régions ou sur certains appareils.

Fonctionnalités destinées aux utilisateurs en situation de handicap

Viber s'engage à faciliter l'utilisation des Services par les utilisateurs finaux. Les polices utilisées dans notre appli peuvent être agrandies de façon à offrir un meilleur confort aux personnes atteintes d'une déficience visuelle. Pour plus de fonctions adaptées spécialement aux besoins des personnes en situation de handicap, consultez les solutions proposées par le système d'exploitation natif de votre appareil mobile ou autre appareil informatique.

Autres informations pertinentes

Vous pouvez déposer une réclamation concernant nos services en nous contactant à l'adresse Viberforeigndispute@viber.com ou via notre formulaire de contact à <https://vb.me/ContactUs>. Vous êtes également autorisé à soumettre les litiges en lien avec les questions couvertes par le Code des communications électroniques européen à un organisme national indépendant chargé de la résolution des litiges dans votre pays. Une liste de ces organismes est disponible à l'adresse : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.adr.show2>. La liste des programmes ADR de Viber Out est disponible à l'adresse : <https://www.ofcom.org.uk/phones-telecoms-and-internet/advice-for-consumers/problems/adr-schemes>.